

Les plus pauvres sont davantage concernés par les maladies graves de longue durée

24 novembre 2022



En France, à âge et sexe identiques, les plus modestes sont plus exposés aux maladies chroniques, c'est-à-dire graves et longues (voir encadré), que les plus aisés selon le ministère de la Santé [1]. Les 10 % aux revenus les plus bas ont ainsi 2,8 fois plus de risques de développer un diabète que les 10 % les plus riches. Ce risque est 2,2 fois plus élevé en ce qui concerne les maladies du foie ou du pancréas et les maladies psychiatriques. De la même manière, les plus pauvres sont 1,6 fois plus exposés aux maladies respiratoires chroniques et 1,5 fois plus aux maladies neurologiques ou dégénératives comme, par exemple, la maladie de Parkinson et la maladie d'Alzheimer. Les maladies cardiovasculaires, qui sont les maladies chroniques les plus fréquentes en France, concernent 1,4 fois plus les populations pauvres. En revanche, les plus modestes n'ont pas un risque accru par rapport aux plus aisés de développer un cancer [2].

La survenue de maladies chroniques est plus importante chez les moins qualifiés. Si on les compare aux cadres supérieurs, les ouvriers ont un risque deux fois plus important de souffrir de diabète, et les employés, deux fois plus de développer une maladie psychiatrique. Les agriculteurs exploitants ont aussi deux fois plus de risques de développer une maladie neurologique ou dégénérative que les cadres supérieurs.

Ces données démontrent l'ampleur des inégalités sociales de santé. Comme l'explique le ministère de la Santé, « *les origines des disparités sociales constatées sont multiples : les conditions de vie et de travail, l'accès aux soins, la littératie en santé [NDLR : la capacité à comprendre des informations de santé] et les comportements individuels, par exemple* ». Le niveau de vie lui-même n'est qu'un élément parmi beaucoup d'autres.

Ces maladies chroniques, qui touchent davantage les plus modestes, ont des conséquences sur bien d'autres aspects de la vie. Elles limitent les capacités des personnes (à faire des études, à trouver un emploi, à partir en vacances, etc.) et agissent sur leur bien-être de manière générale. Elles ont pour conséquence ultime de diminuer leur espérance de vie par rapport à celle des plus favorisés [3]. Sans ces maladies, les inégalités d'espérance de vie à la naissance entre les plus modestes et les plus aisés seraient réduites d'un tiers selon les auteurs de l'étude.

Risque de développer une maladie chronique selon le niveau de vie

Risque pour les 10 % les plus modestes de développer une maladie chronique rapporté à celui des 10 % les plus aisés

Diabète	2,79
Maladies du foie ou du pancréas	2,20
Maladies psychiatriques	1,95
Maladies respiratoires chroniques	1,58
Maladies neurologiques ou dégénératives	1,49
Maladies cardiovasculaires	1,36
Cancers	0,90

À âge et sexe identiques.

Lecture : les personnes les 10 % les plus modestes ont un risque 2,2 fois plus élevé de développer une maladie du foie ou du pancréas que les 10 % les plus aisées.

Source :

Risque pour les catégories socioprofessionnelles de développer une maladie chronique comparé à celui des cadres supérieurs (catégorie sociale de référence), à âge et sexe identiques. **Lecture** : Les ouvriers ont un risque 1,92 fois plus élevé de développer un diabète que les cadres et professions intellectuelles supérieures.

Source : ministère de la Santé et Santé publique France – Données 2016-2017 – © Observatoire des inégalités

Risque de développer une maladie chronique selon la catégorie sociale

Qu'appelle-t-on une maladie chronique ?

Une maladie chronique est une maladie qui dure longtemps, qui a des conséquences sur la vie quotidienne et sur l'espérance de vie des personnes atteintes. La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) les classe en sept grandes catégories : les maladies cardiovasculaires (par exemple, infarctus, accident vasculaire cérébral (AVC), etc.), qui touchent environ 5 millions de personnes en France ; le diabète (4 millions) ; les cancers (3,3 millions) ; les maladies psychiatriques (2,5 millions) ; les maladies neurologiques ou dégénératives (maladie d'Alzheimer, de Parkinson, sclérose en plaques, etc.) ; les maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchopneumopathie obstructive, insuffisance respiratoire, etc.) ; et enfin, les maladies du foie ou du pancréas.

Maladies chroniques	1	2	3	4	5	6
respiratoires chroniques	0,91	1,22	1,0	1,11	1,28	1,45
Maladies cardiovasculaires	1,26	1,17	1,0	1,08	1,16	1,29
Cancers	1,27	1,03	1,0	1,05	1,00	0,95

[1] « Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie », Études et Résultats n° 1243, ministère de la Santé, octobre 2022.

[2] « Ce constat ne tient cependant pas compte des éventuelles inégalités sociales devant le recours au dépistage et des différences selon le type de cancer », indique le ministère de la Santé.

[3] Les ouvriers ont par exemple une espérance de vie inférieure de six ans à celle des cadres selon l'Insee. Les 5 % les plus riches vivent en moyenne treize ans de plus que les 5 % les plus pauvres.

- Emplacement : [Accueil](#) > [Modes de vie](#) >
- Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Les-plus-pauvres-sont-plus-concernes-par-les-maladies-graves-de-longue-duree>